

LES RATTRAPAGES DE L'ACTUALITÉ FÉDÉRATION CFTC FINANCES

Avec la charge de travail qui augmente, il n'est pas toujours simple de suivre toute l'actualité au jour le jour. C'est pourquoi on vous propose un résumé de l'actualité qu'il ne fallait pas louper au 2ème trimestre 2020. Si un sujet vous intéresse tout particulièrement, vous trouverez la publication complète sur notre site www.cftc-finances.org.

Groupe de travail Action Social du 4 juin 2020 :

Bilan de l'action sociale ministérielle pendant la crise du COVID-19 :

La CFDT-CFTC a demandé que le manque à gagner de leurs salariés de droit privé (au chômage partiel pendant la période et donc payés à 84%), soit compensée à 100%, demande refusée par l'administration.

Suite à notre demande la DGFIP s'engage à ce qu'aucune fermeture de restaurant ne survienne suite à la pandémie. La CFDT-CFTC est également intervenue sur les titres restaurant, notamment concernant les personnels placés d'office en ASA durant l'épidémie, et qui se sont vu retirer leurs titres.

L'EPAF va tenter de maintenir ces colonies : sur 4 400 enfants partant d'habitude, l'association espère en prendre en charge entre 1 000 et 1 400 au maximum en 2020, et s'engage à rembourser tous les dossiers annulés.

Groupe de travail Handicap :

Les ministères économiques et financiers toujours en retard :

Lors de la crise, pour beaucoup d'agent, il n'y a pas eu contact de la part de la mission handicap, médecin du travail ou des RH auprès des agents RQTH. Il a fallu que chaque agent se débrouille avec les différents services.

Les questions évoquées :

- les apprentis en situation de handicap peuvent se porter candidat à la titularisation ;
- réflexion sur la portabilité du matériel en cas de mutation ;
- réflexion sur l'organisation des concours pour les personnes handicapées ;

- promotion interne des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) ;
- prise en charge du transport spécialisé pour les agents mal et non-voyants.

Groupe de travail LDG Promotion :

Les ministères économiques et financiers dans le flou :

Le texte proposé est très flou et peu opérationnel. Ce chantier s'ouvre, alors qu'aucun bilan n'a été tiré de la mise en œuvre, par chacune des directions des MEF, des LDG mobilités. Rappelons que cette mise en place n'a pas brillé par sa transparence.

Les LDG promotions, prévoient que les promotions seront prononcées désormais dans la plus totale opacité, sans aucun contrôle des « tiers de confiance » que sont les syndicats. La CFDT/CFTC a rappelé que le but principal de la Loi de transformation de la fonction publique, n'était pas la définition concertée de lignes directrices de gestion, mais bien la suppression pure et simple des CAP et c'est chose faite. De plus le cadrage ministériel est tellement vague qu'il laisse la porte ouverte à tout et n'importe quoi.

La CFDT-CFTC sera particulièrement attentive à la discussion de la suite du projet des LDG, envisagée mi-juillet ou en septembre. Elle demandera au SG d'ajouter à son texte des dispositions opérationnelles pour assurer la transparence des processus de promotion et le droit de recours des agents.

Groupe de travail Télétravail :

Le télétravail s'installe à Bercy :

On note une forte participation au questionnaire d'enquête envoyé aux agents. Avec la crise, ce dossier télétravail est devenu une priorité pour les MEF. Le télétravail ne se pratiquait quasiment pas au Ministère avant le COVID, encore moins dans les directions à réseau qu'en administration centrale où il existait de manière embryonnaire. L'enquête montre que le télétravail répond à une forte demande et suscite une forte attente chez les agents, qui estiment à 85% que leurs missions sont compatibles avec du télétravail. Majoritairement, les agents qui l'ont testé souhaitent renouveler l'expérience.

Pour la CFTC, ce mode de fonctionnement pourrait devenir la norme au lieu de l'exception. Le télétravail intelligemment construit devrait répondre aux attentes de très nombreux agents, ainsi qu'aux situations d'urgence telles que celles que nous avons traversé, sans nuire au bon fonctionnement d'une administration devenue subitement moderne.

Comité technique ministériel du 3 juillet :

Bilan de la crise COVID-19 et décrets :

A l'ordre du jour, le bilan de la crise du COVID-19 ainsi que des fiches sur la prime exceptionnelle, l'ordonnance sur la réduction des jours congés/ARTT, le télétravail ainsi que les plans de reprise d'activité de la DGFIP et des Douanes. Les décrets examinés sont les suivants : rattrapage indiciaire des enseignants et maîtres-assistants de l'Institut Mines Télécom, scolarité des inspecteurs et des contrôleurs de la DGFIP, texte sur les durées minimales et maximales sur certains postes à la Douane, application des lignes directrices de gestion mobilités.

Pour la CFTC, cette crise n'a fait que mettre en exergue les réalités et les dysfonctionnements touchant notre ministère tout en rappelant qu'il reste un ministère essentiel pour notre pays.

ET PENDANT CE TEMPS À LA FONCTION PUBLIQUE.....

La DGAFP s'attaque aux jours de garde d'enfant malade :

A l'heure actuelle, les agents peuvent bénéficier de 6 jours d'ASA pour garde d'enfant malade (âge limite 16 ans). Ce nombre de jours est doublé lorsque le parent élève seul son enfant ou si l'autre parent ne peut bénéficier de ce dispositif. Or, sous le motif de s'aligner sur le privé, le gouvernement veut réduire ce nombre de jours à 3. Ce projet, s'il est maintenu, serait un recul important pour tous les agents de la fonction publique.

La CFTC est contre ce décret qui réduit considérablement les droits des parents et qui montre la volonté du gouvernement d'aligner les droits des agents sur le système le moins avantageux.

Amélie de Montchalin est nommée ministre de la transformation et de la fonction publique :

Le Premier Ministre Jean Castex a redonné à la fonction publique un ministre en la personne d'Amélie de Montchalin, nommée ministre de la transformation et de la fonction publique. Pour la CFTC, cette nomination doit être accompagnée de tous les moyens afférents à un ministère et attend, entre autre, de cette nomination une amélioration des droits et de la rémunération des agents, de leur condition de travail ainsi qu'un retour à un dialogue social de qualité.

CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : federation,cftcfinances@gmail.com